

solution commune qui, à mon avis, va carrément dans l'esprit du discours du Trône que nous entendions hier.

Son Excellence a fait également grand état de la protection que le gouvernement canadien veut apporter à notre Régime d'assurance-santé. Plusieurs provinces ont adopté le ticket modérateur ou ont déjà annoncé leur intention de le faire. Au Québec, M. Parizeau, quant à lui, n'a fait que soulever l'éventualité d'une telle mesure.

Le grand public canadien a fait connaître, à maintes reprises, son appréhension relativement à une érosion grave du Régime d'assurance-santé. Parmi les phénomènes qui caractérisent cette érosion, on trouve la pratique de la «surfacturation» par les médecins, l'application du ticket modérateur en ce qui a trait aux soins dispensés aux hospitalisés, les soins d'urgence, les soins en consultation externe, ainsi que la chirurgie de jour. Selon ce que nous avons entendu à ce jour, une nouvelle législation aurait pour objectif fondamental de préserver les principes élémentaires dans le domaine de l'assurance-santé, et elle réviserait l'ancienne pour préciser des définitions vagues qui pourraient conduire à de mauvaises interprétations.

Le gouvernement a déjà annoncé que l'objectif relativement à une nouvelle législative serait d'établir des pénalités, à la fois modérées et pratiques, à imposer à la suite d'une discussion et d'une concertation avec les provinces en cause. Nous reconnaissons, comme gouvernement, je parle au nom du gouvernement, la compétence provinciale en matière de santé, mais si nous devons offrir aux provinces des contributions financières, nous pouvons y attacher des conditions et des principes de nature générale. Dire que les frais modérateurs imposés aux services hospitaliers réduiront les visites inutiles ou les demandes de soins non fondées est faux, puisque ce sont les médecins eux-mêmes qui font admettre les patients dans les hôpitaux et qui leur donnent leur congé. Et on sait que les dépenses pour l'hospitalisation constituent la plus grande partie des frais dévolus à l'assurance santé.

Deuxièmement, on ne règle pas une situation peu souhaitable par une injustice sociale. Croire qu'en imposant une taxe sur la maladie réglerait la situation des visites inutiles, c'est oublier de faire le poids des inconvénients. Doit-on priver une partie importante de la société de services de santé gratuits parce qu'une infime minorité en abuse? Le gouvernement canadien a fait son choix, et c'est l'universalité des soins qui sera protégée partout au Canada. En matière de santé, il n'y a pas de petits, de grands, de pauvres ou de riches. Il n'y a que des Canadiens. Le gouvernement libéral actuel mènera la bataille, et je serai fier d'être l'un des porte-étendard dans cette lutte.

Un autre aspect important du discours d'hier a été réservé à l'aide à la jeunesse. La situation telle que la vivent aujourd'hui les jeunes est le fruit d'une époque turbulente que toute notre société a vécue durant ces dernières années. Les rapides changements technologiques, l'angoisse de la menace nucléaire, les guerres qui éclatent un peu partout dans les pays autour de nous, les dommages causés à notre environnement terrestre, le gaspillage des ressources naturelles, la crainte d'un manque d'approvisionnement énergétique et, finalement, la récente récession économique, tout cela accable les jeunes de sorte

### *L'Adresse—M. Gourde*

qu'ils n'entrevoient pas d'avenir possible, qu'ils le sentent bloqué. Leur réalité apparaît comme un long voyage à effectuer entre l'école, le chômage, la «jobine» et finalement l'aide sociale. Ceux qui détiennent un emploi s'en contentent quelles qu'en soient les conditions en se demandant seulement pour combien de temps encore. Conscients du peu de valeur d'un diplôme en l'absence d'expérience, certains décident d'étirer leurs études sans trop de conviction, tandis que d'autres «décrochent» tout simplement pour devenir les inclassés, c'est-à-dire ceux qui n'ont aucun statut, ni chômeur, ni étudiant, ni assisté social, ni travailleur. Cette situation provoque le désarroi chez les jeunes où l'on note une augmentation du taux de suicides de quatre fois supérieur à ce qu'il était il y a 40 ans, et cela sans tenir compte des statistiques sur les suicides ratés ni des cas où les jeunes s'adonnent à l'alcoolisme, à la drogue, à la prostitution ou à d'autres moyens d'échapper à la dure réalité.

Environ 677,000 jeunes Canadiens seraient en chômage, soit la moitié des chômeurs du pays, dit-on. Le Sommet québécois de la jeunesse, qui a réuni en août dernier 800 participants de tous les milieux et qui a été un instrument de concertation pour les jeunes, a démontré, hors de tout doute, grâce à l'imposant cahier de 230 résolutions adoptées, que la jeunesse semble plus hétérogène que jamais et déterminée à s'en sortir. Cette tribune privilégiée a mis en lumière la prise de conscience collective de problèmes communs, une volonté de réclamer la place qui leur revient et de prendre les moyens d'y arriver. Il ressort des propositions que les jeunes désirent être autonomes, responsables et qu'ils ne demandent pas d'être pris en charge, mais qu'on leur fournisse les outils nécessaires.

Le Conseil général du parti libéral (section Québec) recommandait, le 26 mars dernier, d'appuyer les efforts de la Commission Jeunesse du parti sur la création d'un ministère d'État à la jeunesse. Les députés de ce côté-ci de la Chambre à Ottawa ont constamment soulevé soit en Chambre, soit au caucus, au cours des dernières années, ces problèmes vécus par la jeunesse, principalement au niveau de l'emploi. Afin d'étudier toute cette question et de proposer des solutions, un groupe de travail, formé du sénateur Jacques Hébert, du député de Shefford (M. Lapierre) et du député de Sherbrooke (M. Pelletier) à la Chambre des communes, a été formé, et leurs recommandations ont été entérinées par le caucus des députés libéraux du Québec réunis au lac Delage, en septembre dernier.

À l'heure où la société tout entière semble dépassée par la situation des jeunes qui subissent plus que quiconque les contrecoups de la crise économique, le bouleversement des valeurs, le chambardement des structures, il est plus qu'heureux de constater que le gouvernement canadien annonce dans le discours du Trône qu'il a l'intention de prendre les devants pour appuyer les efforts des jeunes qui veulent devenir, comme c'est leur droit, des citoyens à part entière. Nous saluons donc avec joie, et les jeunes sûrement feront de même, l'annonce de la création d'un ministère d'État à la jeunesse qui démontre notre volonté politique de considérer prioritairement les questions relatives aux jeunes.